

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Avis de convocation / avis de réunion

LF RENOVIMMO

Société Civile de Placement Immobilier au capital de 5 422 675 euros
Siège Social : 128, boulevard Raspail – 75006 Paris
798 151 502 R.C.S. Paris

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs les Associés

de la Société Civile de Placement Immobilier LF RENOVIMMO sont convoqués en Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire le vingt et un juin deux mille vingt-deux à neuf heures trente dans les locaux sis à Paris (75006) – 128, boulevard Raspail, afin de délibérer sur les ordres du jour suivants :

Résolutions soumises à l'assemblée générale ordinaire

1. Rapports de la société de gestion, du Conseil de surveillance, du commissaire aux comptes - Approbation des comptes sociaux - Quitus à la société de gestion ;
2. Affectation du résultat de l'exercice ;
3. Approbation des valeurs de la société arrêtées au 31 décembre 2021 ;
4. Approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article L 214 -106 du Code monétaire et financier ;
5. Autorisation donnée à la société de gestion de prélever un droit fixe dans le cadre du traitement des parts en déshérence
6. Renouvellement du mandat de l'expert immobilier ;
7. Nomination de sept associés candidats au moins ou de neuf associés candidats au plus en qualité de membres du Conseil de surveillance ;
8. Pouvoirs en vue des formalités.

Résolutions soumises à l'assemblée générale extraordinaire

1. Réduction du capital social, pouvoir à donner à la société de gestion ;
2. Pouvoirs en vue des formalités.

PROJET DE RESOLUTIONS**Résolutions soumises à l'assemblée générale ordinaire :**

PREMIÈRE RÉOLUTION (Rapports de la société de gestion, du Conseil de surveillance, du commissaire aux comptes - Approbation des comptes sociaux - Quitus à la société de gestion). — L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports de la société de gestion, du Conseil de surveillance et du commissaire aux comptes, approuve le rapport de la société de gestion dans toutes ses parties ainsi que les comptes de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils sont présentés et qui font ressortir un bénéfice net de 45 816,91 euros.

L'assemblée donne quitus à la société La Française Real Estate Managers pour sa gestion et lui renouvelle en tant que de besoin sa confiance aux fins d'exécution de son mandat dans toutes ses dispositions.

DEUXIÈME RÉOLUTION (Affectation du résultat de l'exercice). — L'assemblée générale constate l'existence d'un bénéfice de 45 816,91 euros, qui augmenté du report à nouveau, soit 55 164,91 euros, correspond à un bénéfice distribuable de 100 981,82 euros, somme qu'elle décide d'affecter en totalité au report à nouveau.

TROISIÈME RÉOLUTION (Approbation des valeurs de la société arrêtées au 31 décembre 2021). — L'assemblée générale après avoir pris connaissance de l'état annexe au rapport de gestion, approuve cet état dans toutes ses parties ainsi que les valeurs de la société arrêtées au 31 décembre 2021, telles qu'elles lui sont présentées et qui s'établissent comme suit :

- **Valeur comptable :** 5 714 316,72 euros, soit 816,68 euros par part,
- **Valeur de réalisation :** 5 488 117,43 euros, soit 784,35 euros par part,
- **Valeur de reconstitution :** 6 634 582,06 euros, soit 948,20 euros par part

QUATRIÈME RÉOLUTION (Approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article L 214-106 du Code monétaire et financier). — L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article L.214 –106 du Code monétaire et financier, prend acte de ce rapport et en approuve le contenu.

CINQUIEME RESOLUTION (Autorisation donnée à la société de gestion de prélever un droit fixe dans le cadre du traitement des parts en déshérence). — L'Assemblée Générale, autorise la société de gestion à prélever un droit fixe de 150 € HT, par associé/héritier retrouvé suite aux diligences de la société de gestion, pour toute recherche d'associés/héritiers dans le cadre du traitement des parts en déshérence de la SCPI.

La présente autorisation est expressément donnée jusqu'à la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

SIXIEME RESOLUTION (Renouvellement du mandat de l'expert immobilier). — L'assemblée générale sur proposition de la société de gestion, accepte le renouvellement de la société VIF EXPERTISE, en qualité d'expert immobilier chargé d'établir annuellement la valeur du patrimoine de la SCPI, pour une durée de 5 ans expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

SEPTIEME RESOLUTION (Nomination de sept associés candidats au moins ou de neuf associés candidats au plus en qualité de membre du Conseil de surveillance). — L'assemblée générale, prenant acte que le mandat de l'ensemble des membres du conseil de surveillance suivants, arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée, à savoir :

- Jean-Luc BRONSART
- Georges PUIER
- Laurent ALTMAYER
- Bénédicte BACHELIER
- Michel CATTIN
- Etienne CAVALLUCCI
- Bernard DESTOMBES
- Patrick FLAHAUT
- Olivier SENTIS

nomme en qualité de nouveaux membres du Conseil de surveillance, pour une durée de trois ans expirant à l'issue de l'assemblée générale de 2025 appelée à statuer sur les comptes de 2024 : (Seront nommés les sept associés candidats au moins ou les neuf au plus ayant obtenu le plus grand nombre de voix) :

Candidats	Elu / Non élu	Nombre de voix
Laurent ALTMAYER		
Christian BOUTHIE		
Jean-Luc BRONSART		
Michel CATTIN		
Etienne CAVALLUCCI		
Bernard DESTOMBES		
Georges PUIER		
Olivier SENTIS		

HUITIEME RESOLUTION (Pouvoirs en vue des formalités). — Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue d'accomplir les formalités légales de dépôt et de publicité consécutives à l'adoption des résolutions précédentes.

Résolutions soumises à l'assemblée générale extraordinaire :

PREMIERE RESOLUTION (Réduction du capital social, pouvoirs à donner à la société de gestion). — L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la société de gestion sur le projet de réduction du capital social par voie de diminution de la valeur nominale de chaque part sociale, décide :

- de déléguer à la Société de gestion le pouvoir de réduire le capital de la SCPI par voie de réduction de la valeur nominale des parts d'un montant minimum de 50 euros, et
- de donner tous pouvoirs à la Société de gestion à effet de procéder à la réalisation de la réduction de capital et notamment :
 - fixer le montant de la réduction de capital,
 - procéder au versement des fonds au profit des associés,
 - accomplir, directement ou par mandataire, tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la réduction de capital ;
 - modifier corrélativement les statuts de la Société.

- d'une manière générale, prendre toutes dispositions utiles, conclure tous accords et effectuer toute formalité utile à l'émission des actions nouvelles.

La présente autorisation est expressément donnée jusqu'à la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

DEUXIÈME RESOLUTION (Pouvoirs en vue des formalités). — Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue d'accomplir les formalités légales de dépôt et de publicité consécutives à l'adoption des résolutions précédentes.

Si, faute du quorum requis, cette assemblée ne peut valablement délibérer le 21 juin 2022, les associés seront réunis sur seconde convocation **le 4 juillet 2022 à 17 heures** à la même adresse et sur le même ordre du jour.

Conformément aux dispositions réglementaires, vous trouverez ci- après les informations relatives aux associés ayant fait acte de candidature à l'élection du Conseil de Surveillance :

Laurent ALTMAYER – 43 ans

Détenant : 10 parts

Demeurant à : Riedisheim (68)

Profession / activité : ingénieur

Nombre de mandats CS SCPI : 8

Membre sortant

Christian BOUTHIE – 74 ans

Détenant : 2 parts

Demeurant à : Gourdon (46)

Profession / activité : ancien vétérinaire

Nombre de mandats CS SCPI : 27

Jean-Luc BRONSART – 67 ans

Détenant : 50 parts

Demeurant à : Saint-Brévin-les-Pins (44)

Profession / activité : Investisseur immobilier privé, loueur en meublé non professionnel.

Nombre de mandats CS SCPI : 45

Président sortant

Michel CATTIN – 73 ans

Détenant : 8 parts

Demeurant à : Chapelle-d'Huin (25)

Profession / activité : Consultant en stratégie auprès d'entreprises agricoles.

Nombre de mandats CS SCPI : 19

Membre sortant

Etienne CAVALLUCCI – 48 ans

Détenant : 60 parts

Demeurant à : Vendôme (41)

Profession / activité : chef d'entreprise et géologue

Nombre de mandats CS SCPI : 3

Membre sortant

Bernard DESTOMBES – 72 ans

Détenant : 10 parts

Demeurant à : Marcq-en-Barœul (59)

Profession / activité : ancien Commissaire aux Comptes

Nombre de mandats CS SCPI : 2

Membre sortant

Georges PUPIER – 76 ans

Détenant : 10 parts

Demeurant à : Saint-Etienne (42)

Profession / activité : ancien cadre dirigeant d'une société de services financiers.

Nombre de mandats CS SCPI : 17

Secrétaire sortant

Olivier SENTIS – 57 ans

Détenant : 12 parts

Demeurant à : Paris (75)

Profession / activité : Directeur général de la Mutuelle Ivry (La Fraternelle)

Nombre de mandats CS SCPI : 1

Membre sortant

Conformément à la Position-recommandation AMF 2011-25 modifiée le 5 mars 2021, la liste exhaustive des mandats des associés est mise à disposition via le lien internet communiqué dans la convocation.

Il est précisé que sur simple demande écrite auprès de la société de gestion, la liste détaillée des mandats pourra être transmise aux associés. Cette communication pourra être réalisée par voie électronique.

La société de gestion
La Française Real Estate Managers